

Contact

CAYER Soizic – chargée de mission à l'EPI
Téléphone : 03 22 91 92 38 – 06 68 84 52 97
Fax : 09 82 63 44 26
soiziccayer.epi@gmail.com
www.epi-centre.org

Intervenant

Thomas Kirszbaum : chercheur associé à l'Institut des Sciences sociales du Politique -
Enseignant au département de science politique de l'Université Paris Ouest Nanterre
La Défense

Inscription

Attention le nombre de places est limité. Il **est nécessaire de s'inscrire avant le 8 février 2016** en retournant le bulletin d'inscription par courrier au 21, rue Sully –
Espace 22, 80 000 AMIENS
par mail : epi.crpv@gmail.com
ou par fax : 09 82 63 44 26

Nom, Prénom :

Fonction :

Structure :

Adresse :

Tél :

Fax :

Adresse mail :

Site internet :

INSCRIPTION



Cycle de qualification et de réflexion sur

Associations et quartiers populaires

A la Résidence du Bailly – Bât B

Avenue Paul Claudel - Amiens

23 février, 22 mars, 19 avril, 24 mai 2016

9h30-16h30



Objectifs

À en juger par les dizaines de milliers d'actions qu'elles développent chaque année dans les quartiers prioritaires, les associations occupent une place fondamentale au sein de la politique de la ville. Mais au-delà des seules contraintes budgétaires, elles sont aujourd'hui confrontées à des défis multiples : quelle place dans l'action publique locale ? Quelle capacité à exprimer les demandes sociales des habitants ? Comment préserver leur indépendance ? Comment entreprendre autrement ?

Nous commencerons par questionner le rôle des associations dans la politique de la ville. Cette réflexion permettra de prendre le recul nécessaire à l'analyse, en même temps qu'elle prendra appui sur de nombreux échanges d'expériences issus du modèle associatif qui constitue l'âme des quartiers populaires picards. Ce croisement entre expertise et témoignages d'acteurs sera l'occasion d'identifier la complexité des enjeux auxquels sont confrontées les associations tant vis-à-vis de leur environnement institutionnel qu'au sein même du tissu associatif local. Nous tâcherons d'apporter des clefs permettant à tous les acteurs de mieux travailler ensemble pour et, surtout, avec les habitants des quartiers populaires.

Promu par les pouvoirs publics, le modèle de l'économie sociale et solidaire n'est pas sans risque pour l'identité des associations qui, pour une partie d'entre elles, tendent à s'aligner sur le modèle marchand. Nous réfléchirons ainsi, dans un second temps, sur la place des associations dans l'économie des territoires. Nous ne nous contenterons pas de regarder les associations au prisme de difficultés financières conjoncturelles, mais proposerons d'aller plus loin en interrogeant l'évolution du modèle économique des associations et en analysant l'originalité des productions associatives au croisement de l'entrepreneuriat et de l'innovation sociale.

Public

Elus, délégués du préfet, services de l'Etat, chefs de projet politique de la ville, chargés de mission, agents de développement social, salariés des centres sociaux, responsables et bénévoles associatifs, les structures partenaires des collectivités (missions locales, maison de l'emploi, PLIE, opérateur de la création d'entreprise, etc.), pôle emploi, animateurs territoriaux emploi/formation, les chambres consulaires, et plus généralement, toutes personnes concernées par la politique de la ville, le développement économique urbain, la participation des habitants et le tissu associatif.

Programme

✓ **Journée 1 – Co-construire la politique de la ville et les politiques publiques locales avec les associations - Mardi 23 février 2016**

Les associations portent des projets et des actions au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires, mais elles ont souvent été cantonnées, jusqu'à présent, dans une fonction de prestataires d'activités. La récente réforme de la politique de la ville pose un principe de « co-construction » avec les associations et les habitants, notamment dans le cadre des conseils citoyens. *Quelle légitimité des associations pour co-élaborer l'intérêt général ? Quel rôle des associations dans la gouvernance des nouveaux contrats de ville ?*

✓ **Journée 2 – L'ancrage des associations dans les quartiers populaires - Mardi 22 mars 2016**

Le secteur associatif tend à se polariser entre associations professionnalisées agissant dans le cadre des politiques publiques et associations de bénévoles faisant prévaloir l'engagement désintéressé des citoyens. Cette césure se vérifie particulièrement dans les quartiers populaires, marqués par la marginalité civique d'une partie des habitants. *Quelle évolution de la politique de la ville pour une meilleure reconnaissance des initiatives habitantes ? Comment démocratiser les associations gestionnaires ? Quelles convergences et coopérations avec les associations de quartier et collectifs d'habitants ?*

✓ **Journée 3 – L'autonomie associative en question - Mardi 19 avril 2016**

Le modèle de la subvention est aujourd'hui fragilisé par l'avènement d'une culture de la commande publique. L'un des fondements de la vie associative se trouve menacé : la liberté d'initiative. *Quelle évolution des instruments de la politique de la ville (appels à projets, conventionnements pluriannuels...) pour conforter l'indépendance financière et l'autonomie des associations ? Quels critères de sélection pour un accès plus équitable des associations aux ressources publiques ? Quelle évolution de leur modèle économique dans un contexte de tassement des aides publiques ?*

✓ **Journée 4 – L'économie sociale et solidaire entre risques et opportunités pour les associations - Mardi 24 mai 2016**

Le modèle de l'entreprise n'est pas l'unique possibilité de concrétiser une envie d'entreprendre dans les quartiers. Les associations jouent un rôle économique essentiel, mais la logique du secteur marchand concurrentiel n'est pas sans risques pour l'identité associative. *Comment concilier le rôle économique des associations dans les territoires avec leurs objectifs sociaux et valeurs d'engagement ? Comment penser la place des associations dans le pilier « développement économique » des contrats de ville ? Quelle prise en compte de la spécificité des associations dans les démarches d'évaluation ?*